



## MOUVEMENT INTRA 2020

Le mouvement 2020 des CPE se caractérise par deux aspects dans l'académie:

- Pour la première fois, cette opération se déroule dans l'opacité la plus totale, aucun élément n'ayant été communiqué aux élus. Cela ouvre la voie à l'arbitraire et isole les collègues dans la relation avec leur employeur, c'est une raison supplémentaire de se syndiquer.
- Le nombre de mutations est très important : 52 collègues ont été mutés, soit près d'un demandeur sur deux. C'est la conséquence d'une différence entre le nombre d'entrants dans l'académie (15) et le nombre de postes mis au mouvement (24). Il en résulte un nombre important de postes non pourvus à l'issue du mouvement, en particulier dans le Finistère Nord.



Stage CPE en octobre 2018 à Rennes. Nous avons réalisé un bilan social du métier au cours duquel Régis Rémy a retracé l'histoire du métier ce qui nous a permis de mettre en perspective ses évolutions.



Action symbolique des élu-es des personnels au rectorat de Rennes en juin 2019 pour dénoncer le risque majeur de la fin du paritarisme.

## DERNIÈRE CAPA

Nous avons siégé et ceci pour la dernière fois en CAPA le 15 juin 2020. La loi modifiant le statut général de la Fonction Publique a pour conséquence de supprimer le paritarisme. Ainsi l'Administration pourra prendre toutes décisions concernant les carrières et les mutations de nos collègues, sans le contrôle collectif et syndical qui garantissait la transparence des opérations et l'équité de traitement entre collègues. Malgré cela, le SNES-FSU continuera de défendre et d'informer les collègues sur leurs droits. Nous ne manquerons pas de les inciter à formuler des recours si besoin et nous serons à leurs côtés pour les soutenir dans leurs démarches. Le paritarisme, c'est la concrétisation de la démocratie sociale au sein de l'État, dans une République qui, de par sa constitution, se veut sociale.

Lire la déclaration préalable >> [frama.link/DeclaCPE](https://frama.link/DeclaCPE)

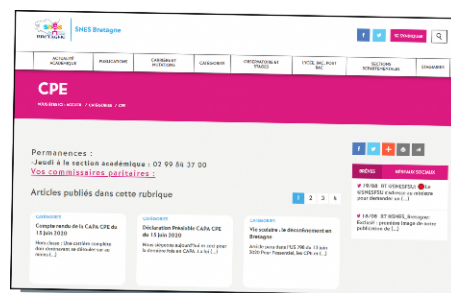


Retrouvez toute l'actualité CPE sur le site internet du SNES Bretagne :

[frama.link/RubriqueCPE](https://frama.link/RubriqueCPE)

Et sur notre compte twitter :

[twitter.com/Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)



## HORS CLASSE

Sur les 20 promu-es, 8 sont dans le 11<sup>e</sup> échelon (quatre avec une ancienneté dans l'échelon inférieur ou égal à an) et 12 dans le 10<sup>e</sup> échelon (sept avec plus de trois ans dans l'échelon, trois avec deux ans). Nous avons proposé de faire entrer dans le tableau de promotion des collègues du 11<sup>e</sup> échelon non promu. Le rectorat a étudié attentivement les situations que nous lui avons soumises et nous a en partie donné raison. Au final, le bilan de la promotion à la hors classe est globalement positif...



## CLASSE EXCEPTIONNELLE

### Vivier 1

Quinze collègues avaient candidaté-e, quatre collègues ont été retenu-es et ont été promu-es. Au total, une promotion est perdue pour notre corps dans l'académie. Ce n'est pas acceptable ! Il faudra que les critères évoluent pour correspondre aux conditions d'exercice du métier de CPE.

### Vivier 2

66 collègues étaient promouvables (4 de plus qu'à la précédente campagne), 70 % de femmes, 30 % d'hommes. Le contingent était de 2 promotions. Nous avons regretté le poids de l'avis rectoral dans le tableau et avons proposé que soit examinée la situation des collègues ayant le plus d'ancienneté dans le grade pour assurer un renouvellement plus rapide du vivier. Cela permet dans la durée à un plus grand nombre de bénéficiaire de cette promotion. Après un débat, le rectorat a partiellement retenu nos arguments, en donnant une priorité au titre de l'ancienneté de carrière entre deux collègues considérés de valeur professionnelle égale.

## Échelon spécial

Deux promotions étaient possibles. L'administration a proposé deux collègues de « valeur professionnelle » égale et proche du départ à la retraite, répondant de cette manière à notre demande, ainsi qu'aux consignes ministérielles visant à « fluidifier » l'accès à cette promotion. Le SNES-FSU a soutenu ces propositions, retenues au terme d'un débat au cours duquel nous avons été entendus.



Compte-rendu détaillé de la CAPA : [frama.link/CAPACPE1506](https://frama.link/CAPACPE1506)

## Section académique du SNES-FSU

24 rue Marc Sangnier 35200 Rennes

tél.: 02 99 84 37 00

fax : 02 99 36 93 64

mél: [s3ren@snes.edu](mailto:s3ren@snes.edu)

[rennes.snes.edu](https://rennes.snes.edu)

[twitter.com/Snes\\_Bretagne](https://twitter.com/Snes_Bretagne)

Publication de la section académique du Syndicat National des Enseignements de Second degré  
Dossier coordonné par **Pierre-Yves Moré** — Conception et mise en page militantes

Directeur de la publication : **Gwénaél Le Paih** — CPPAP : 1115 S 05594

Rédacteur en chef / Réalisation : **Joël Mariteau**

Impression GPO – Thorigné – Tel. 02 99 62 49 40

Imprimé sur papier certifié  
Développement durable